

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3361

commission principale : développement économique

objet : **Subvention versée à l'Association de gestion unifiée du centre-ville de Lyon presqu'île pour la mise en place d'un management de centre-ville dans la Presqu'île**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Dans le cadre du Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC), la Communauté urbaine a fait du dynamisme de ses centres-villes une priorité.

La vitalité des centres-villes nécessite aujourd'hui une gestion partenariale que seul un travail concerté se concluant par un consensus de tous les acteurs concernés peut faire aboutir. La nouvelle fonction de management de centre-ville est une réponse à cette problématique. Le métier de manager de centre-ville a pour objet de coordonner les efforts et les ressources, d'améliorer la communication entre les acteurs afin d'obtenir un consensus le plus large possible, de promouvoir et de valoriser le centre-ville et de rechercher de nouveaux investisseurs.

La gestion de centre-ville est un système de gestion qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville :

- publics : l'Etat, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les chambres consulaires, EDF, France Télécom, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac, etc.
- privés : les commerçants (associations, grandes enseignes, etc.), les cinémas, les systèmes bancaires et immobiliers, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels, etc.

En 2003, le groupe de pilotage composé de la Communauté urbaine, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de la chambre de métiers du Rhône et de l'Etat, a confié à une association spécialisée dans la mise en place, au niveau européen, de dispositifs de gestion de centre-ville, une mission d'expertise afin de formaliser la démarche sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine : choix des sites, implication technique et financière des acteurs, profil des managers de centre-ville, calendrier de mise en œuvre sur plusieurs années.

La Presqu'île est apparue comme un site pertinent disposant :

- d'un potentiel commercial conséquent avec une zone de chalandise très importante,
- d'associations de commerçants structurées, représentatives et prêtes à s'investir,
- d'une volonté forte de la mairie de Lyon de développer ce type de démarche,
- d'une position stratégique pour l'image internationale de l'agglomération lyonnaise.

Grâce au portage d'un cabinet privé, un manager de centre-ville a été recruté en 2006, pour une période-test de six mois.

Cette période a permis de valider le principe de gestion de centre-ville dans la Presqu'île et de finaliser le montage et la structuration de l'association. Ces six mois d'actions ont amené les partenaires à reconfigurer le dispositif pour le mettre à l'échelle du site en étoffant l'assistance au management de centre-ville.

En outre, l'année 2005 a permis aux partenaires de répondre à l'appel à projet de l'Etat par un plan d'action qui sera financé à hauteur de 900 000 € par l'Etat, soit la dotation la plus importante au niveau national.

Le manager de centre-ville aura donc pour mission de mettre en œuvre ce plan regroupant une vingtaine d'actions en s'appuyant sur les partenaires du projet.

Les missions du manager seront donc organisées autour de quatre grands axes :

- structurer le tissu économique autour d'un projet commun,
- proposer de nouveaux services à la clientèle,
- améliorer le fonctionnement du site,
- développer l'attractivité.

La création d'une association loi 1901 est apparue comme la solution la plus adéquate à la mise en place d'un manager de centre-ville, garantissant sa neutralité.

La présente délibération a pour objet de présenter les statuts de ladite association de gestion de centre-ville, les modalités d'implications de la communauté urbaine de Lyon et de préciser les objectifs attendus des actions mises en place par cette association.

L'objet de l'association

L'association a pour objet la réflexion, la recherche de solutions concertées et le partenariat actif sur les problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île de Lyon entre les différents acteurs du centre-ville et dans un respect absolu des missions propres à chacun.

L'association recrutera, accueillera et encadrera le gestionnaire du centre-ville de la Presqu'île de Lyon.

Les objectifs de l'association

- favoriser la collaboration mutuelle et créer un partenariat équilibré et actif entre le secteur public et le secteur privé,
- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement de centre-ville,
- créer des lieux d'échanges et de concertation entre tous les acteurs,
- donner un avis sur les grandes orientations prises par la municipalité en centre-ville,
- permettre une meilleure intégration des projets d'investissement en centre-ville pour favoriser leur cohésion et les effets d'entraînement,
- aider les activités à se développer et à rester compétitives.

L'implication de la Communauté urbaine au sein de l'association

Dans ce cadre, et après analyse juridique, il est proposé que la Communauté urbaine soit membre de l'association afin de pouvoir :

- suivre régulièrement l'activité de l'association,
- être associée à des projets engageant directement ses compétences.

Cette position implique que la Communauté urbaine verse une cotisation en tant que membre de l'association, participe à l'association à titre consultatif sans voix délibérative ni pouvoir de décision au sein de l'assemblée générale.

En outre, une subvention de 15 000 € serait versée à l'association. L'utilisation de cette subvention sera contrôlée par le biais d'une convention d'objectifs annexée au dossier. A terme, ladite association devra trouver son autonomie vis-à-vis des financements publics.

Le financement de l'association (en milliers d'euros)

Partenaires	2006	2007
ville de Lyon	45,00	75,00
Communauté urbaine	15,00	15,00
appel à projet (Etat)	45,00	30,00
Délégation régionale au commerce et à l'artisanat	23,80	/
chambre de commerce et d'industrie de Lyon	0,00	10,00
Chambre des métiers	1,50	/
total	130,30	130,00

Ces dépenses recouvrent le financement du poste du manager et de son assistante, les actions étant financées par l'appel à projet de l'Etat.

Le programme d'action 2006

- création d'une boutique de service en Presqu'île,
- mise en place d'un plan de déplacement entreprise,
- développer l'image de la Presqu'île comme territoire d'implantation (présence au Marché international professionnel de l'implantation commerciale (Mapic), etc.),
- développer la part des fonds privés dans l'association,
- mettre en place deux événements d'envergure.

L'évaluation

- évaluation de l'activité commerciale,
- développement de nouveaux commerces,
- participation du secteur privé.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accepte les engagements financiers de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2006, pour l'installation d'un management de centre-ville dans la Presqu'île.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3° - Valide :

- a) - les statuts de l'association de gestion unifiée de centre-ville de la Presqu'île de Lyon,
- b) - le principe d'adhérer à ladite association.

4° - La dépense de 15 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine par décision modificative - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,